PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

AVIS AUX NAVIGATEURS



CONTRAINTES DE NAVIGATION



CONTRAINTES ACCES VOITURE

Avis N°48/2023 – Objet : alerte submersion

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Dans le cadre de l'alerte submersion marine et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le dispositif de protection sera mis en œuvre du vendredi 27/10/2023 à 14h00 à la fin de l'alerte, estimée à ce jour au au dimanche 29/10/2023 à 14h00.

Les actions mises en œuvre sont :

- Mise en place des batardeaux au niveau des darses de grutage de la zone artisanale des Minimes
  Les manutentions seront impossible dès le passage en niveau orange
- Mise en place des batardeaux au niveau de l'entrée de la digue du Bout Blanc
  L'accès à la digue, en entrée et en sortie sera impossible dès le passage en niveau rouge, il est conseillé aux plaisanciers de sortir leurs véhicules de la digue du bout blanc dès connaissance de ce message
- Mise en place des batardeaux au niveau de la cale de mise à l'eau du Bout Blanc
  L'accès à la cale sera impossible pendant toute l'alerte (niveau orange)
- Mise en place des réhausses des portes du bassin des Chalutiers et baisse du niveau du bassin
  Les portes du bassin des chalutiers ne seotn pas ouvertes pendant toute l'alerte (niveau orange)
- Mise en place des batardeaux du PAPI de Port Neuf

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 27/10/2023

Patrice BERNIER
Maître de port principal

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel